

Remerciements aux soutiens de Yamina, Jeanne et Bernard, inculpés BDS de Perpignan

Encore tous nos remerciements aux soutiens de Yamina, Jeanne et Bernard, inculpés BDS de Perpignan

Le Tribunal Correctionnel de Perpignan a prononcé le 14 août la relaxe de Yamina, Jeanne et Bernard poursuivis pour « incitation à la haine, à la discrimination et à la violence » suite à une action Boycott – Désinvestissement – Sanctions (BDS) auprès des consommateurs du magasin Carrefour de Perpignan, les appelant au boycott des produits exportés par Israël, dénonçant la colonisation au travers les produits issus des colonies illégalement commercialisés par Israël.

C'est une nouvelle victoire pour le mouvement de solidarité et bien entendu pour la campagne BDS. Les nombreuses décisions de justice rendues jusqu'ici à Mulhouse, Paris et Bobigny reconnaissent que les militants qui s'inscrivent dans l'appel du Boycott – Désinvestissement – Sanctions n'ont rien à voir avec la haine raciale. Ils luttent en réalité par des actions citoyennes et pacifiques contre l'impunité de l'Etat d'Israël, contre ses innombrables violations des droits humains et du droit international.

Pourtant toujours dans le cadre de la circulaire Alliot-Marie, le parquet a fait appel et nos trois camarades seront de nouveau jugés à Montpellier dans le courant 2014. Il est temps que la ministre de la justice prenne acte de ce que la circulaire Alliot-Marie n'était qu'une tentative du gouvernement précédent d'instrumentaliser la justice au profit d'une cause politique à la demande des officines pro-israéliennes.

Pour que la justice puisse être rendue sereinement et pour que les actes racistes soient sanctionnés sans amalgame avec une légitime action citoyenne, cette circulaire doit être abrogée.

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux dont le soutien a participé à notre relaxe. Nous continuerons ensemble la mobilisation pour la relaxe de tous les inculpés BDS. Rendez-vous donc pour les prochaines échéances de la campagne

**unitaire de soutien à Alençon, Mulhouse, Pontoise, Paris et
Montpellier en 2014 pour le jugement en appel.**

YAMINA, JEANNE ET BERNARD

Collectif 66 Paix et Justice en Palestine